

OLCA

OFFICE POUR LA LANGUE
ET LES CULTURES D'ALSACE ET DE MOSELLE

BÀBBLA, REDDE, PRAKÈ, SCHWÄTZE

Autorité adjudicatrice

Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle

Objet du marché

Amélioration et redéfinition du contenant de la « Bâbbelkischt »

Date limite de réception des offres

31 octobre 2019



Malle d'animation « d' Bâbbelkischt »

1. PRÉSENTATION DE L'OFFICE POUR LA LANGUE ET LES CULTURES D'ALSACE ET DE MOSELLE

L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace Moselle (OLCA), association régie par le droit civil local, a pour but d'assurer la promotion et le rayonnement de la langue et de la culture régionale, en accompagnant, entre autres, les acteurs associatifs et culturels relevant de son champ de compétences (spectacle vivant, activités et animations périscolaires, écriture, information du grand public), dans la réalisation de projets innovants se positionnant clairement dans le champ de la politique publique en faveur de la langue régionale.

C'est une structure financée par la Région Grand Est et les deux départements alsaciens. Elle bénéficie également du soutien de la Ville de Strasbourg, de la Ville de Mulhouse et de la Ville de Sarreguemines, ainsi que du Crédit Mutuel.

L'OLCA a également pour vocation de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace par la mise en valeur de ses patrimoines et de ses spécificités linguistiques. Dans le cadre de la promotion des langues régionales d'Alsace et de Moselle, il a pour mission de soutenir la présence et la vitalité des expressions dialectales d'Alsace qui ne peuvent et ne doivent être coupées de l'allemand standard. Son action s'inscrit en accompagnement des collectivités territoriales engagées dans ce domaine.

Ses missions sont les suivantes :

- Être un centre de rencontre et un pôle d'information et de documentation spécialisé dans les domaines de la langue et de la culture régionales ;
- Conseiller les acteurs investis dans le champ de la langue et de la culture régionales pour la mise en place de toutes les formes de leur communication en alsacien ;
- Informer le grand public ;
- Contribuer à la définition d'une politique globale de la langue visant à développer, dans les divers champs de la vie sociale, la pratique dialectale.

2. PRESENTATION DE LA « BÀBBELKÌSCHT » - boîte à outils pour des animations en alsacien destinés aux enfants

L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle s'est associé à la BDBR (Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin) et à la Médiathèque du Haut-Rhin à Colmar pour proposer une malle d'animation destinée à faire découvrir ou redécouvrir aux enfants la langue régionale de manière ludique et décontractée.

Aujourd'hui, de plus en plus d'enfants de notre région découvrent l'alsacien en dehors du cocon familial. Prenant le relais, des bénévoles s'engagent et initient les plus jeunes à la langue régionale dans les bibliothèques, médiathèques, structures périscolaires et dans les autres lieux dédiés à l'animation pour enfants de 0 à 12 ans.

Même si ces bénévoles sont très motivés et très impliqués, ils évoquent régulièrement le manque d'outils adaptés, variés et modernes à utiliser dans le cadre de leurs séances d'animation.

Les professionnels de la petite enfance (éducateurs, puéricultrices, en crèches, multi-accueils...) eux aussi, mettent en place des temps d'accueil et d'éveil en alsacien dans leurs structures et ont des besoins en terme de matériel interactif dans cette langue.

La Bàbbelkisch, véritable malle aux trésors, répond à ces besoins. Elle recèle plus d'une cinquantaine de supports bilingues ou trilingues (des livres, des albums, des imagiers...) et comprend également des supports numériques (CD, DVD...) ainsi que des jouets (peluches, cartes, jeux) pour faire de l'atelier d'alsacien un temps de plaisir et de partage.

Sa valeur ajoutée est de proposer aux utilisateurs, professionnels ou non, un classeur-ressource comprenant un canevas pour une séance-type, des activités ludiques, des fiches d'animation thématiques, des comptines, des chants et des exemples d'exploitation de supports. Des vidéos de présentation de la malle d'animation sont disponible sur Youtube :

<http://bit.ly/1Pw0BWQ>

Objectif

L'OLCA s'est associé à la BDBR (Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin) et à la Médiathèque du Haut-Rhin à Colmar pour permettre aux animateurs, bénévoles ou professionnels, de disposer de ressources leur permettant d'organiser des activités ludiques en langue régionale destinées aux enfants.

La Bàbbelkisch répond à une demande de nombreux bénévoles et professionnels de la petite enfance, qui malgré leurs compétences, leur implication et leur motivation, sont confrontés à un manque d'outils dans ce domaine. Cette malle permet de faire découvrir ou redécouvrir aux enfants la langue régionale de manière positive, actuelle, ludique et décontractée.

Le public ciblé

La malle d'animation s'adresse aux bénévoles et professionnels assurant des animations et des ateliers d'éveil à l'alsacien dans les bibliothèques, médiathèques, structures périscolaires, structures d'accueil petite enfance, et dans les autres lieux dédiés à l'animation pour les enfants de 0 à 12 ans. La Bàbbelkischcht n'est pas destinée aux particuliers.

Le contenu

La malle d'animation contient plus d'une cinquantaine de supports bilingues ou trilingues : des livres, albums, imagiers, CD, DVD ainsi que des jouets (peluches, cartes, jeux) pour faire de l'atelier d'alsacien un temps de plaisir et de partage.

Elle contient également un classeur-ressource composé :

- d'un canevas pour une séance d'animation ;
- des activités transverses ;
- des fiches thématiques ;
- des exemples d'exploitation de supports ;
- des comptines et des chants.

3. CONTEXTE GENERAL DE LA CONSULTATION

Si le contenu de cet outil d'animation est fort apprécié et reconnu, **le contenant reste perfectible. Aujourd'hui le contenu de la « Bàbbelkischcht » est mis à disposition des structures à travers une encombrante valise de voyage de 80 litres.**

A travers cet appel à projet, **nous souhaitons améliorer le contenant** et ainsi valoriser les actions en faveur de la promotion de l'alsacien et le savoir-faire de vos étudiants.

Un document annexé vous permettra d'appréhender plus en détail le contenu de cette malle d'animation en alsacien.

Ouvrir le champ des possibles, apporter une vision des innovations futures (vidéos, sons nouvelles technologies...), stimuler la réflexion et l'imagination de vos équipes sont les piliers de ce projet.

Sans l'alsacien, notre région ne serait pas aussi attrayante. Il nous appartient donc à tous de garder cette langue la plus vivante possible et de la rendre accessible au plus grand nombre.

Ce support de promotion linguistique par l'image, le jeu et le chant doit pouvoir être utilisé :

- Lors du temps d'accueil et des activités d'éveil dans les structures petite enfance ;
- Lors d'animations périscolaires ;
- Lors d'activités extrascolaires ;

- A l'occasion d'animations dans les bibliothèques et médiathèques
- Lors de présentations de l'action de l'OLCA sur des événements, foires, salons, rencontres diverses...

4. DETAIL DE LA PRESTATION

1. Objectifs & Positionnement

La réflexion doit répondre à un **positionnement contemporain** (intégrant les outils comme la vidéo ou le son), **ludique, pratique à utiliser et facilement transportable** pour non seulement démystifier les a priori par rapport à la langue, mais aussi pour inciter un plus grand nombre d'acteurs ou d'associations à s'approprier cet outil de promotion de l'alsacien.

Les cibles prioritaires sont **les femmes et les hommes qui travaillent dans le domaine de la petite enfance, de l'éducation, de l'animation et des loisirs, de la culture (bibliothèques et médiathèques), de part et d'autre du Rhin.**

La « Bâbbelkisch » version 2 devra être réalisée de façon à ce que les nouveautés et les contenus évolutifs puissent s'intégrer facilement.

Elle devra également être **dynamique, originale et graphique**, en misant sur le côté **expérientiel et ludique** tout en s'appuyant sur la typicité de la région mais en veillant à ne pas tomber dans les clichés.

La nouvelle version devra également être facilement transportable (aujourd'hui 30kg), **simple d'utilisation et organisée de façon structurée** pour témoigner d'un vrai dynamisme et capter l'attention des utilisateurs.

2. Scénarii

Le prestataire devra nous proposer **différents scénarii**, afin de pouvoir orienter les choix des membres du comité de pilotage de la mission.

L'idée est de **proposer une version intégrant les outils multimédias et une autre version plus basique**, tout en racontant une histoire fluide et scénarisée.

Ainsi, les grands défis seront de rendre cette version 2 de la « Bâbbelkisch » :

- Plus attrayante
- Plus ludique
- Plus contemporaine
- Plus organisée
- Plus facile à transporter
- Evolutive de façon à pouvoir intégrer des nouvelles ressources
- Plus connectée
- Facilement réalisable en 5 à 10 exemplaires
- Avoir un coût de fabrication (hors contenu) tenant compte d'un budget contraint

4. Réalisation du projet

Le prestataire présentera **sa méthodologie de conception et de fabrication ainsi que** les délais de réalisation, les matériaux utilisés et le coût prévisionnel de fabrication.

Le prestataire devra nous proposer différents types de projets (2 au minimum).

Il est rappelé que la/le prestataire devra à minima fournir des plans avec les cotes et autres données techniques.

5. Rendu du projet

Le projet devra être présenté sous forme d'un dossier (version numérique pdf et papier) qui devra comporter

- ✓ Un modèle numérique 3D du produit.
- ✓ Une notice fonctionnelle.
- ✓ Un prototype qui pourra être dans les matériaux usuels de prototypage
- ✓ La description technique
- ✓ La présentation du processus de fabrication et d'industrialisation envisagé.
- ✓ Une analyse des coûts de fabrication du prototype
- ✓ La démarche de conception retenue
- ✓ L'organisation temporelle du projet et le travail en équipe
- ✓ La référence à l'environnement industriel local ou régional

5. ECHÉANCIER

- Réception des offres : 31 octobre 2019
- Début novembre 2019 : présélection par l'OLCA des postulants
- Fin décembre 2019 : validation par le COPIL des propositions
- Début mars 2020 : rendu graphique
- Mi-juin 2020 : livraison du prototype
- Début septembre 2020 : livraison de la totalité des exemplaires

6. CONTENU DE LA RÉPONSE

Pour candidater, le prestataire devra envoyer un dossier complet intégrant :

- Dossier méthodologique intégrant la compréhension de la commande, les techniques utilisées, les capacités techniques et matérielles du prestataire, les ressources humaines dédiées, ainsi que les premières idées de scénarii pour apprécier de votre compréhension de la commande
- Une liste de références de travaux réalisés en lien avec la thématique et l'orientation de cette commande
- Les CV des membres de l'équipe
- Le planning opérationnel
- Un budget détaillé.

7. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

a. Jugement des candidatures

Lors de l'examen des candidatures, seront éliminés les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des éléments demandés.

Les candidats ayant produit l'ensemble des pièces demandées et présentant les garanties professionnelles et financières suffisantes verront leur offre examinée.

Les candidats non retenus seront informés du rejet de leur candidature.

b. Jugement des offres

L'analyse des offres sera réalisée par un comité de pilotage en fonction des critères hiérarchisés et pondérés comme suit :

- Méthodologie proposée (40%)
- Prix (40%)
- Références (20%)

8. LIBELLÉ DE L'OFFRE ET REMISE

La proposition **devra être retournée avant le 31 octobre 2019 à 17h00 :**

- par courrier à l'attention de Caroline SUSS – Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle – 11a, rue Edouard Teutsch – 67000 STRASBOURG

- ou par mail à caroline.suss@olcalsace.org

Pour toute question ou demande spécifique, merci de contacter :

Caroline SUSS : 03 88 14 31 24

9. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

a. Présentation des factures

Toutes les factures seront établies au nom de :

Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle

11a, rue Edouard Teutsch

67000 STRASBOURG

Les factures afférentes aux paiements sont établies en un original et deux copies sur papier à en-tête du prestataire, et doivent comporter l'ensemble des mentions légales et réglementaires suivantes :

- le nom et l'adresse du créancier,
- le montant hors TVA des prestations et le montant de la TVA avec ses identifications
- Le numéro de Siret ou Siren et le code NAF
- le montant total des prestations exécutées,
- le détail des prestations,
- la date d'établissement de la facture et son numéro

Outre ces mentions, la facture comportera :

- numéro du compte bancaire ou postal à créditer,
- la référence du bon de commande.

b. Règlement du prestataire

Le prestataire sera réglé par chèque ou virement : 30 % à la commande et 70 % après rendu de la synthèse finale et de la ligne éditoriale dans un délai **de 30 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture.**

10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

a. Portée des présentes clauses du cahier des charges

Les dispositions du présent cahier des charges ont pour but de permettre aux candidats de faire une proposition de prix.

Elles auront une valeur contractuelle à compter de leur notification au candidat choisi.

b. Confidentialité

Les prestataires sont tenus au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les informations, documents, décisions dont ils auront connaissance durant l'exécution du marché.

Ils s'interdisent notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de l'OLCA.

Ils prendront toutes les précautions nécessaires et raisonnables, pour prévenir une divulgation interdite par leur personnel, notamment en mettant à leur charge une obligation de confidentialité.

Les obligations ci-dessus stipulées se maintiendront au-delà de la fin du marché.

c. Mauvaise exécution des prestations

Le non-respect, par le prestataire de chacun des volets, des dispositions relatives à l'exécution des prestations de ceux-ci, peut entraîner selon la nature et l'importance des défauts, manques ou malfaçons constatées, le refus pur et simple de tout ou partie de la prestation que le prestataire devra effectuer à nouveau dans les plus brefs délais et à ses frais, sous peine d'application des articles des présentes relatifs aux pénalités et à la résiliation du marché.

d. Indemnisation en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution

Le délai contractuel d'exécution est celui de la livraison.

En cas de non-respect des délais contractuels, OLCA pourra appliquer après la mise en demeure préalable, des pénalités calculées par application de la formule suivante :

$$P = V \times N / 100$$

P = montant des pénalités

V = valeur de la commande

N = nombre de jours de retard

Ce montant s'appliquera par jour de retard constaté par l'OLCA

e. Sous-traitance

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le prestataire est libre de sous-traiter toute opération qu'il désire, sous réserve de l'acceptation du sous-traitant et de l'agrément de ses conditions de paiement dans les conditions fixées par le titre III de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

En cas de sous-traitance, le prestataire, entrepreneur principal, demeure personnellement responsable de l'exécution de l'intégralité des prestations.

Toutefois en aucun cas, le fait de sous-traiter ne justifiera un dépassement de devis, une qualité insuffisante, un non-respect des prestations à fournir.

f. Assurances

Les prestataires attestent être couverts par :

- une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations,
- une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes du Code Civil,
- une assurance couvrant leur responsabilité en cas de perte ou d'endommagement d'une partie ou de la totalité des prestations réalisées et des fournitures livrées

et pouvoir produire une attestation portant mention de l'étendue de leurs garanties.

g. Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, la réalisation des prestations objet du présent marché venait à être suspendue, le marché sera prorogé de plein droit pour une période égale à celle de la suspension.

En cas de suspension de plus de deux (2) mois, en raison de l'événement de force majeure, le marché pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, sans que cette résiliation n'ouvre droit à réparation.

Est considéré comme un cas de force majeure, tout événement de quelque nature qu'il soit, échappant au contrôle de l'une ou l'autre des parties, tel que, notamment, guerre, acte de guerre, inondation, incendie, conflits sociaux extérieurs à l'entreprise, blocus, interruption des transports.

h. Règlement des litiges

Les contestations qui pourraient s'élever au sujet de la qualité des prestations, de l'interprétation ou de l'application des clauses et conditions du présent cahier des clauses particulières seront réglées autant que possible par la voie amiable.

En cas d'impossibilité de parvenir à un accord, le litige sera tranché par le Tribunal de Grande Instance de Colmar et ce même en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, étant rappelé que le marché est soumis aux règles de droit privé.

Fait à _____

Le _____

Société (ou entreprise) _____

M/Mme _____

Signature du prestataire :